

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BAULON

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Compte rendu de la séance du 19 juin 2014

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 19 juin 2014

Décisions prises par délégation				
N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
148	03/06	DVCS-OCEANIQUES-ERMEND BONNAL	Convention de parrainage avec le chœur Ermend Bonnal pour la tenue d'un stand lors du festival « Les Océaniques » 2014	A titre gratuit
149	03/06	MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES - CONTRAT ANNULATION FESTIVAL "LES OCEANIQUES 2014"	Marché d'assurances relatif à la garantie annulation spectacle pour le festival « Les Océaniques » 2014 auprès de Dufau Assurances	1 689,90 €
150	03/06	DVCS-OCEANIQUES-FJT TARNOSIENS	Convention de parrainage avec le Foyer des Jeunes Travailleurs pour la tenue d'un stand lors du festival « Les Océaniques » 2014	A titre gratuit
151	03/06	DVCS-OCEANIQUES-APEEMM	Convention de parrainage avec l'association des parents d'élèves de l'Ecole Municipale de Musique pour la tenue d'un stand lors du festival « Les Océaniques » 2014	A titre gratuit
152	03/06	DVCS-OCEANIQUES-SICBT HANDBALL	Convention de parrainage avec la SICSBT Handball pour la tenue d'un stand lors du festival « Les Océaniques » 2014	A titre gratuit
153	03/06	DVCS-OCEANIQUES-BTStade	Convention de parrainage avec le BTS pour la tenue d'un stand lors du festival « Les Océaniques » 2014	A titre gratuit
154	04/06	DispoPoueymidouRépetitiongala	Convention avec l'association Aérofit's Club pour la mise à disposition de la salle de sport de l'école Poueymidou le dimanche 8 juin 2014.	A titre gratuit
155	04/06	DVCS-OCEANIQUES-ANNA CALVI	Contrat avec la société « Nous Productions » pour le concert d'Anna CALVI au festival « Les Océaniques » 2014	14 242,50 € TTC
156	04/06	DVCS-OCEANIQUES-SCARECROW	Contrat avec l'association « Klakson » pour le concert du groupe SCARECROW au festival « Les océaniques » 2014	2 099,45 € TTC
157	11/06	Contrat d'occupation du domaine public – CMAC – F3 RDC.	Contrat avec M. Mhoyan pour l'occupation d'un logement au CMAC	Loyer mensuel: 150,00 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
158	11/06	Convention conclue avec l'organisme OPCALIA AQUITAINE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme OPCALIA AQUITAINE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 17 juin 2014	50,00 € HT
159	11/06	Convention conclue avec l'organisme GEIQ BTP Landes et Côte Basque de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme GEIQ BTP Landes et Côte Basque de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 27 juin 2014	75,00 € HT
160	12/06	assurances dommages aux biens - indemnisation de sinistre du 23 septembre 2013 - bris de glace mediatheque -	Indemnisation pour les travaux de changement de vitrage des deux lentilles de la Médiathèque suite à un sinistre.	17 019,00 €
161	12/06	Convention de mise à disposition d'appartements municipaux avec la Gendarmerie Nationale pour les renforts de la saison estivale	Convention avec la Gendarmerie Nationale pour la mise à disposition d'appartements – Saison 2014	A titre gratuit
162	12/06	ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGE - INDEMNITE DE SINISTRE DU 28 MAI 2013	Indemnisation pour le nettoyage du sol du Pôle de services J. Bertin suite à des infiltrations d'eau	200,00 €
163	13/06	ANNULEE		
164	16/06	AUTORISATION D'EPANDAGE DE BROYATS DE JUSSIE SUR UNE PARCELLE APPARTENANT A L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.	Convention avec l'ONF pour autoriser la Ville à broyer et épandre la jussie sur leur terrain.	
165	16/06	DVCS-MAC-OCEANIQUES-DJMOUSTIC	Convention avec C. Borde pour la représentation de DJ JULES EDOUARD MOUSTIC au festival « Les Océaniques » 2014	A titre gratuit
166	16/06	ATTRIBUTION MARCHÉ FOURNITURE COLIS DE NOEL 2014 EHPAD	Marché relatif à la fourniture de colis de Noël pour les personnes retraitées hébergées en maison de retraite.	Montant maximum: 1 300,00 € HT
167	16/06	Attribution Marché d'étude géothermie sur nappe	Marché relatif à l'étude de faisabilité d'utilisation de la géothermie sur nappe avec l'entreprise GOETHER	21 790,00 € TTC
168	16/06	DVCS-OCEANIQUES-CHRONOPLUS	Convention de partenariat avec la société Chronoplus dans le cadre du festival « Les Océaniques » 2014	Publicité sur les bus
169	16/06	DVCS-OCEANIQUES-ADIM SUD OUEST	Convention de partenariat avec la société Adim Sud-Ouest dans le cadre du festival « Les Océaniques » 2014	1 000,00 €
170	17/06	Attribution Marché d'études géotechniques	Marché relatif aux études géotechniques pour la construction de la piscine avec l'entreprise ECR	11 916,00 € TTC
171	17/06	AMENAGEMENT EXTERIEUR CRECHE SAINT EXUPERY	Marché relatif aux travaux d'aménagement extérieurs de la crèche Saint-Exupéry avec l'entreprise LABEL CITE	53 999,84 € TTC
172	18/06	MARCHE DE FOURNITURES - LOCATION SANS CHAUFFEUR DE LONGUE DUREE D UN FOURGON ISOTHERME	Marché relatif à la location longue durée sans chauffeur d'un fourgon isotherme pour les services municipaux	Loyer mensuel: 976,80 € TTC
173	18/06	CONTRAT ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES - AVENANT DE REGULARISATION 2013 -	Avenant n° 3 au contrat d'assurances en responsabilité civile avec le cabinet Filhet-Allard.	Prime de régularisation: 1 406,00 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
174	18/06	Contrat d'occupation du domaine public – Logement Ecole Odette Duboy RDC – Mme MESPLEDE	Contrat avec Mme Mesplède pour l'occupation d'un logement à l'école Odette Duboy	Loyer mensuel: 225,58 €
175	19/06	DVCS-MAC-EMM JM ECAY	Contrat avec J.M. Ecay pour sa participation à la fête de fin d'année de l'Ecole Municipale de Musique.	531,18 € TTC
176	20/06	ATTRIBUTION DE MARCHE DE FOURNITURES - FOURNITURE ET LIVRAISON DE LUBRIFIANTS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - MARCHE 14FS014 -	Marché relatif à la fourniture et la livraison de lubrifiants avec la sté TOTAL.	Montant maximum: 48 000,00 € TTC
177	20/06	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin les 22 mai, 12, 13, 19, 26 et 30 juin 2014.	900,00 €
178	24/06	Convention d'utilisation de la salle de motricité de l'école Odette Duboy	Convention d'utilisation de la salle de motricité de l'école Odette Duboy avec le Directeur de l'école J. Mouchet le jeudi 3 juillet	A titre gratuit
179	24/06	Convention d'utilisation de la salle de motricité de l'école Jean Mouchet	Convention d'utilisation de la salle de motricité de l'école Odette Duboy avec le Directeur de l'école J. Mouchet le jeudi 3 juillet	A titre gratuit
180	25/06	Dispo AEROFIT'S CLUB Concaret et Poueymidou	Convention avec l'association AEROFIT'S CLUB Tarnos pour la mise a disposition des salles polyvalentes des écoles F. Concaret et D. Poueymidou	A titre gratuit
181	25/06	DVCS-OCEANIQUES-ZO ZONGO	Contrat avec l'association ZO ZONGO pour une représentation lors du festival « Les Océaniques 2014 »	1 500,00 € TTC
182	25/06	Acquisition matériel cuisine	Marché relatif à l'acquisition de matériel de cuisine avec la sté BIRALUX	8 878,80 € TTC
183	26/06	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 4 juillet 2014.	150,00 € HT
184	26/06	DVCS-OCEANIQUES-JULIE LE BERRE	Contrat avec Mme Le Berre pour la prestation maquillage prévue dans le cadre du festival « Les Océaniques » 2014	250,00 € TTC
185	27/06	ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS -REGLEMENT DE SINISTRE DU 16 JANVIER 2013	Remboursement par la compagnie d'assurance MACIF en règlement des travaux sur une barrière suite à un accident de la route.	500,00 €
186	27/06	VENTE DU VEHICULE TOUT TERRAIN 4002 QA 40, DECLASSE, A LA STE NAZA AUTO MONTAGE	Vente d'un véhicule tout terrain à la sté NAZA Montage	400,00 €

2014-07-113-DAP – Convention avec la Communauté de Communes du Seignanx pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la rue de la Grande Baye au droit de la crèche Saint Exupéry

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention autorisant la Ville à réaliser l'aménagement d'un carrefour giratoire au droit de la crèche Saint-Exupéry et définir le mode de financement et fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et ses annexes.

DIT que les crédits nécessaires sont inclus dans le budget.

2014-07-114-DR/FIN – Garantie d'emprunt: le COL – Programme GOYA 2

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2014-07-106-DR/fin,

ACCEPTE d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 449 783 € (soit 303 860 € prêt PLAI BATI et 145 923 € prêt PLAI Foncier) souscrit par le comité ouvrier du logement auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer un programme de construction de 8 logements locatifs sociaux programme « GOYA 2 » à Tarnos, 6 rue Francisco Goya.

DIT QUE les caractéristiques de chacun des prêts **PLAI** consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

PRETS PLAI

Prêt destiné à l'acquisition du terrain :

- **Type de prêt : PLAI fonciers**
- **Montant du prêt : 145 923 euros**
- **Durée de la période de préfinancement : de 3 à 12 mois maximum**
- **Durée de la période d'amortissement : 50 ans**
- **Périodicité des échéances : annuelle**
- **Index : Livret A (LA)**
- **Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,2 %**
- **Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0.5% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**

- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Prêt destiné à la construction :

- **Type de prêt** : PLAI
- **Montant du prêt** : 303 860 euros
- **Durée de la période de préfinancement** : de 3 à 12 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement** : 40 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A (LA)
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : **taux du LA** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - **0,2 %**
- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0.5% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et /ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts, soit une période d'amortissement de 50 ans pour les prêts fonciers et 40 ans pour les prêts construction, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le comité ouvrier du logement, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

AUTORISE le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

2014-07-115-DR/FIN – Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
--

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

ANNULE et **REMPLACE** la délibération n° 2014-04-055-DGS du 9 avril 2014

DESIGNE, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, en tant que membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux les représentants suivants:

- Alain PERRET
- Isabelle DUFAU
- Alain COUTIER

- Danielle DESTOUESSE
- Bernard LAPEBIE
- Gisèle BAULON
- Jean-Pierre DUBUS
- Geneviève MONTAUCET
- Antoine ROBLES
- Marie-Ange DELAVENNE

NOMME en qualité de membres les représentants des associations locales suivantes:

- la FCPE
- INDECOSA – CGT
- la CSF
- l'APEEMM

2014-07-116-DR/CPA – Avenant au contrat de Délégation de Service Public – Gestion et exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Tarnos

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote : 31

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant concernant la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement (vacances scolaires, mercredis, périscolaire et extra scolaire) de la Commune de Tarnos intégrant la nouvelle organisation suite à la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire. Les TAP seront animés par des agents municipaux pour les maternelles, par des animateurs du centre de loisirs pour une grande partie des effectifs des élémentaires (80% des enfants chaque jour).

Le budget d'exploitation de la délégation de service public augmente de 105 001 euros pour l'année 2014 et de 179 763 euros pour l'année 2015 soit 1 166 648 euros pour l'année 2014 et 1 267 655 euros pour l'année 2015.

La variation de la Contribution pour obligation de service public augmente de 45 806 euros pour 2014 et 144 090 pour 2015 pour s'établir à 865 376 euros pour 2014 et 985 031 euros.

2014-07-117-DR/RH – RH – Créations et transformations de postes

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE

1) Modifications de temps de travail

Il est proposé au Conseil Municipal après avis du CTP et concertation des agents concernés de procéder à la **modification des temps de travail des postes permanents à temps non complet suivants** au regard de l'évolution des missions des services ainsi que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :

Service nettoyage des locaux :

Ancienne durée de travail	Grades	Modification (nouvelle durée de travail)	Commentaires
Poste à 22h30 Poste à 17h30 Poste à 30h00 Poste à 27h00 Poste à 27h00	Adjoint technique de 2ème classe Adjoint technique de 2ème classe Adjoint technique de 2ème classe Adjoint technique de 2ème classe Adjoint technique de 2ème classe	1 poste à 26h00 TNC 1 poste à 24h00 TNC 1 poste à 34h00 TNC 1 poste à 32h30 TNC 1 poste à 35h00 TC	RG - Pas affiliation Conserve affiliation Affiliation CNRACL Affiliation CNRACL

École de musique

Ancienne durée de travail	Grades	Modification (nouvelle durée de travail)	Commentaires
<u>Postes titulaires</u> Poste à 17h00 Poste à 15h00 Poste à 5h00 Poste à 25h00	AEA* principal de 2ème classe AEA* principal de 1ère classe AEA* principal de 1ère classe Adjoint administratif 2ème classe	Poste à 20h00 TC Poste à 20h00 TC Poste à 20h00 TC Poste à 35h00 TC	NAP NAP Heures poste violon Départ à la retraite
<u>Non titulaires</u> Poste à 8h00 Poste à 9h30 Poste à 10h00	CDD CDD CDD	Poste à 9h00 TNC Poste de 10h30 TNC Poste de 17h30 TNC	NAP NAP NAP + heures

* assistant d'enseignement artistique

Crèche

Ancienne durée de travail	Grade	Modification (nouvelle durée de travail)	Commentaires
Poste à 28h00	Adjoint technique de 2ème classe	1 poste à 35h00	Régularisation heures réellement effectuées

Sports

Ancienne durée de travail	Grade	Modification (nouvelle durée de travail)	Commentaires
Poste à 28h00	ETAPS*	1 poste à 35h00	NAP + École des Sports

* Éducateur territorial des activités physiques et sportives

2) Créations de postes

a) Sur emplois permanents

Il est proposé au Conseil Municipal de créer **les postes permanents suivants à temps non complet (TNC)** afin de faire face aux besoins liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Service / Fonctions	Cadre d'emplois	Grade(s) possibles de recrutement	Temps de travail
Nettoyage des locaux	Adjointes techniques	Adjointes techniques de 2ème classe Adjointes techniques de 1ère classe Adjoint technique ppl de 2ème classe Adjoint technique ppl de 1ère classe	26h00
Nettoyage des locaux	Adjointes techniques		17h30
Nettoyage des locaux	Adjointes techniques		15h00*
Nettoyage des locaux	Adjointes techniques		30h00*
Nettoyage des locaux	Adjointes techniques		19h30*

* *Pérennisation des postes de contractuels créés en septembre 2013 (accroissement temporaire d'activité) : pour rappel 2 postes à 14h30 et 1 poste à 17h00*

Il est également proposé de créer :

- **un poste permanent d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps complet** suite à la réintégration après une disponibilité d'un agent (poste supprimé)

b) Sur emplois non permanents (contractuels)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur **des contrats occasionnels / d'accroissement temporaire d'activité (demandeur d'emploi, étudiants...)** et/ou par le biais des emplois aidés afin de faire face aux besoins liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Compte tenu la 1ère année de mise en place de la réforme à la Ville de TARNOS le recrutement d'agents contractuels permettra de dresser une évaluation à l'issue de cette année avant d'éventuelles créations de postes et pérennisations.

Recrutement de 11 contractuels sur des postes à TNC pour le service nettoyage des locaux sur la période couvrant l'année scolaire 2014-2015 :

- 1 poste à 13h30 hebdomadaires
- 4 postes à 12h00 hebdomadaires
- 3 postes à 10h00 hebdomadaires
- 3 postes à 8h40 hebdomadaires (renforts interclasse)

Comme les années précédentes, seront recrutés **des agents non titulaires pour assurer les missions d'entrées et sorties des écoles et d'accompagnement à la scolarité** en tenant compte des modifications de la semaine scolaire (passage à 4 jours ½) = +1h hebdomadaire par agent

De même, il est proposé de recruter pour le service des sports (DVCS) **sur la période septembre 2014 à juin 2015 dans le cadre des TAP / NAP (parcours éducatifs proposés):**

- **un contractuel sur 566 h** (pour information : contrat 2013-2014 de 416h donc augmentation du temps de travail + 150h pour rentrée 2014).
- **un contractuel sur 260 h**

3) Transformations de postes

L'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, prévoit qu'il est possible de recruter un agent non titulaire sur un poste permanent afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et au regard des besoins de continuité du service. En toute hypothèse, ce contrat ne pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Ainsi, il est proposé

- d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur les postes suivants: **éducateur de jeunes enfants, animateur et auxiliaire de puériculture.**

- De procéder à une transformation de grade des postes d'auxiliaires de puériculture créés en février 2014 suite à une appellation erronée dans les grades :

Postes créés en février 2014	Proposition de transformations de postes
5 postes d'auxiliaires de puériculture de 2ème classe	5 postes d'auxiliaires de puériculture de 1ère classe TC

AUTORISE après en avoir délibéré, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2014-07-118-DGS – Convention annuelle avec la SCIC Interstices Sud Aquitaine

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Vote : 33

Pour : 28

Abstention: 5 (Mmes Faure et Delavenne et MM. Roblès, Poulaert et Claverie)

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention 2014 à intervenir entre la Commune de Tarnos et la SCIC Interstices Sud Aquitaine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2014.

2014-07-119-DGS – Acquisition de terrain auprès des copropriétaires de la résidence de l'avenue de la Plage III

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique auprès des copropriétaires de la résidence de l'avenue de la plage III la parcelle cadastrée section AL n°666 d'une contenance totale de 7 197 m² constituant les voies et espaces verts de la copropriété,

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera rédigé par Maître DESTOUESSE-COLMANT, notaire à Bayonne, et tout autre document afférant à cette transaction.

2014-07-120-DAP – Plan de Déplacement Urbain – Avis de la commune de Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 31

Abstention: 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

DONNE avis favorable au projet de révision du Plan de Déplacements Urbains réalisé par le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour

DEMANDE la prise en compte des éléments suivants :

- une plus grande association de la ville aux réflexions relatives aux projets Chrono1 et Chrono 2, notamment pour la phase de finalisation du plan de financement et les phases techniques à venir
- une plus grande association de la Ville de Tarnos aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la prochaine Délégation de Service Public Transport Urbain, qui devrait être effective à l'horizon 2017
- une plus grande association de la Ville de Tarnos aux réflexions relatives au redéploiement de l'ensemble du réseau Chronoplus autour des deux futures lignes Chrono 1 et Chrono2.
- l'ouverture immédiate d'un débat relatif à la question du transport scolaire sur le périmètre de compétence du STACBA
- l'élargissement du Plan Vélo porté par l'Agglomération Côte Basque Adour à l'ensemble des communes du PTU, après positionnement du STACBA comme maître d'ouvrage de ce dispositif, au titre de son statut d'Autorité Organisatrice du Transport

2014-07-121-DEEJ – Association d'Aide Familiale et Sociale: convention financière

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale définissant l'attribution de la participation de la Ville pour l'année 2014.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que les montants nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget 2014.

2014-07-122-DEEJ – Convention pour les intervenants extérieurs des écoles

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre qui précise les modalités

d'organisation des activités pour les intervenants extérieurs municipaux avec l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale des Landes pour l'année scolaire 2014/2015.

2014-07-123-DVCS – Ecole de musique: Droits d'inscription 2014/2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

FIXE ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2014/2015, les droits d'inscription de l'Ecole de Musique :

	TARIFS en € 2013/2014	TARIFS en € 2014/2015
1 enfant Tarnos	95	100
2 enfants Tarnos	157	165
3 enfants Tarnos	199	210
Par enfant en plus	41	45
Eveil Musical	45	50
Commune conventionnée		
1 enfant	189	200
2 enfants	312	320
3 enfants	396	410
Par enfant en plus	83	90
Eveil Musical	45	55
Communes non conventionnées		
1 enfant	300	400
2 enfants	500	650
3 enfants	610	900
Par enfant en plus	130	200
Eveil Musical	85	100
Adultes Tarnos		
I	360	400
Adultes Hors Commune		
I	410	510
Location Instruments		
I	68,60	80

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget.

2014-07-124-DVCS – Mission d'Action Culturelle: tarifs saison culturelle 2014/2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

FIXE ainsi qu'il suit pour l'année 2014/2015, les tarifs pour la saison culturelle :

	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Tarif plein saison	12,00 €	15,00 €
Tarif réduit saison	9,00 €	10,00 €
Tarif Spectacle (hors saison)	18,00€	20,00 €
Tarif réduit Spectacle (hors saison)	15€	16,00 €
Tarif plein Jazz en Mars 1 soir	15,00 €	20,00 €
Tarif réduit Jazz en Mars 1 soir	12,00 €	15,00 €
Tarif tarnosien (nouveau) 1 soir	-	16,00€
Tarif tarnosien (nouveau) 2 soirs	-	26,00€
Tarif tarnosien (nouveau) 3 soirs	-	38,00€
Tarif Jazz en Mars 2 soirs	25,00 €	30,00 €
Tarif Jazz en Mars 3 soirs	35,00 €	42,00 €

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget.

2014-07-125-DVCS – Animations sportives - Tarifs

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

FIXE ainsi qu'il suit , les tarifs des animations sportives applicables au 1er septembre 2014:

	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Ecole des Sports (année scolaire)	25,00 €	30,00 €
Activité Sport adultes	25,00 €	30,00 €
Carte courts de tennis municipal	12,00€	20,00 €
ALSH Matinées Sport (petites vacances scolaires)	Semaine : 3 € si Aide Temps libre CAF 4 € Allocataire CAF 5 € Non CAF 3€ Sortie sans prestation 8 € Sortie avec prestataire extérieur	Semaine : 5 € si Aide Temps libre CAF 6 € Allocataire CAF 7 € Non CAF 4€ Sortie sans prestation 9 € Sortie avec prestataire extérieur

ALSH Sport Vacances	Semaine : 6 € si Aide Temps libre CAF 8 € Allocataire CAF 10 € Non CAF +16 € supplément Surf	Semaine : 8 € si Aide Temps libre CAF 10€ Allocataire CAF 12 € Non CAF +20 € supplément Surf
---------------------	---	---

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget.

2014-07-126-CPA – Marché de location et maintenance du parc de photocopieurs

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 31

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs en recourant à la procédure de l'appel d'offre ouvert

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant suite à la consultation passée en appel d'offre ouvert, ou en marché négocié dans le cas où la procédure serait déclarée infructueuse par la commission d'Appel d' Offres,

PRECISE que les dépenses résultant du marché de location et de maintenance du parc de photocopieurs seront inscrites aux budgets pour un montant maximum annuel de 60 000 € TTC pour la location des photocopieurs et la redevance copie.

2014-07-127-CPA – Transports scolaires et ponctuels – Autorisation de signature des marchés

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 31

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché pour le transport de l'école H. Barbusse avec l'entreprise DAT EURL DANIEL ALEMAN TRANSPORTS ZA Planuya 64 200 ARGANGUES pour l'option départ de l'école R. Lasplacettes, pour un pour un montant journalier 99,76 euros HT soit 109,73 euros TTC soit environ un montant annuel sur la base de 180 jours d'école de 17 956,80 euros HT soit 19 752,48 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché concernant le transport des écoles élémentaires et maternelles (lot 1), ainsi que le marché concernant le transport du collège (lot 2) , à l'issue de la procédure de marché négocié et conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget dans la limite de 300 000 euros HT

soit 330 000 euros TTC par an.

2014-07-128-DAP – Déclassement – Portion de voie – Domaine public communal

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DONNE son accord de principe au déclassement du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé, d'une portion de voie sise à hauteur des 5 et 7, Avenue Cécile et Henri ROL TANGUY, tel qu'indiqué dans le document d'arpentage réalisé à cet effet (ci-joint).

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'enquête publique réglementaire.

2014-07-129-DR/RH – Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CTP de la commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE

- **de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au regard des effectifs de la Ville
- **de maintenir le paritarisme numérique au CTP** fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- **de procéder au recueil, par le CTP de l'avis des représentants de la collectivité (voix délibérative)**

2014-07-130-DR/RH – Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CHSCT de la commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE

- **de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au regard des effectifs de la Ville
- **de maintenir le paritarisme numérique au CHSCT** en fixant un nombre de représentants

de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

- **de procéder au recueil, par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité (voix délibérative)**

2014-07-131-DR/RH – Délibération relative à la convention d'adhésion à l'offre de service CT/CHSCT

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter la convention d'adhésion à l'offre de service CT / CHSCT avec le Centre de Gestion des Landes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention dans les conditions prévues.

2014-07-132-DR/RH – Jury de l'école de musique

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE de fixer la rémunération des **15 intervenants vacataires du jury de l'école de musique sur la base d'un forfait de 5 heures** (sauf pour 2 jurys: 2h et 3h) calculé par référence à l'indice majoré 327 correspondant au 1er échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe.

La rémunération des **4 accompagnateurs** vacataires sera calculée sur le même indice de rémunération que les intervenants au prorata **des heures effectivement réalisées**.

INDIQUE que l'enveloppe globale horaire s'élève à 132h à hauteur de :

- 83h pour les jurys
- 49h pour les accompagnateurs

Un arrêté du Maire fixera la liste des intervenants et accompagnateurs de l'école de musique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

2014-07-133-CAB – Motion de protestation contre la réforme du régime des intermittents du spectacle

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote : 30

Pour : 30

Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DÉNONCE les principes d'austérité que porte le Gouvernement et qui entraînent des attaques sur la culture, le spectacle et le cinéma

DEMANDE que l'État revienne sur l'agrément donné à l'ANI et prenne en considération les justes revendications des intermittents

2014-07-134-CAB – Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DEMANDE le réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,

DEMANDE l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

DEMANDE une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Tarnos, le 11 juillet 2014

Le Maire

Jean-Marc LESPADÉ





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du **10 juillet 2014**, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le **11 juillet 2014**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Tarnos le 11 juillet 2014

Le Maire
Pour le Maire, par délégation
Le Directeur Général des Services



Jean-Marc LESPADÉ